



# SITUATION

## PÔLE PSE

Suite à notre communiqué régional et notre rencontre avec la direction interrégionale, les collègues travaillant au pôle PSE ont assisté à une réunion la semaine dernière dans laquelle ils ont fait entendre leur souhait d'être doublé les nuits toute la semaine (du Lundi au Dimanche).

**Au 01 Janvier 2023 les collègues seraient doublés en service de nuit.**

Nous rappelons que les collègues travaillant au pôle PSE se retrouvent **SEULS** à devoir gérer plus de 2130 bracelets électroniques en service de nuit et qu'ils ont, en plus de cette lourde tâche, la responsabilité du système SAGEO, qui a pour objet d'assurer au niveau national la sécurité des agents appartenant aux Equipes de Sécurité Pénitentiaires dans le cadre de leurs missions extérieures (Pôles Régionaux d'Extractions Judiciaires, Equipes Régionales d'Interventions et de Sécurité, Equipes Locales de Sécurité Pénitentiaire, Equipes Nationales de Transfèrements...)

**Pour FO Justice, il est important d'avoir été entendu sur ce sujet PRIORITAIRE de l'effectif en service de nuit mais il n'est pas envisageable d'attendre janvier 2023 pour doubler les collègues.**

Les difficultés liées à la charge de travail du pôle perdurent depuis de longs mois déjà, l'épuisement se fait ressentir. Il s'agit de doubler les agents en service de nuit sans tarder afin de ne plus mettre ce service en danger. Leur service étant déjà acté jusqu'à fin septembre, nous demandons que l'administration double les collègues dès le mois d'octobre 2022, avec le personnel supplémentaire adéquat.

Pour rappel, notre communiqué date de deux mois et le nombre de bracelet étaient à 2000. Aujourd'hui le nombre de bracelets est à plus de 2130. Cette lourde charge nécessiterait déjà la présence de deux agents la nuit. D'ici Janvier 2023, ce nombre va encore exploser et le personnel va être soumis à encore plus de vigilance, il n'est envisageable de laisser les collègues du pôle travailler dans de telles conditions jusqu'au début de l'année prochaine.

**FO Justice exige que les collègues du pôle PSE travaillent dans des conditions dignes, avec tout le respect et la considération de leur hiérarchie.**

**FO Justice exige également que le service du pôle PSE anticipe les futurs départs en retraite afin que les collègues n'en payent pas les frais.**

**FO Justice continuera d'être vigilant sur les conditions de travail des agents du pôle et ne manquera pas de saisir les différentes instances le cas échéant.**

